



*Institut Régional du Travail Social*  
*Provence - Alpes - Côte d'Azur - Corse*

**CERTIFICAT D'APTITUDE  
AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR  
D'ÉTABLISSEMENT  
OU DE SERVICE D'INTERVENTION  
SOCIALE**

**(C.A.F.D.E.S)**

**Année 2021 - 2023**

*Délivré par l'École des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP)*

*Décret du 19 Avril 2007 relatif au Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement ou de Service d'intervention sociale et Arrêté du 05 Juin 2007*

## TABLE DES MATIERES

✘	STRUCTURATION PEDAGOGIQUE DU PROGRAMME DE FORMATION.....	5
✘	SEQUENCEMENT .....	6
✘	LES STAGES DANS LA FORMATION .....	8
✘	LES ALLEGEMENTS ET DISPENSES DE FORMATION.....	8
✘	LA VALIDATION DE LA FORMATION .....	9
✘	ORGANISATION DE LA FORMATION .....	10
✘	PLANIFICATION PREVISIONNELLE 2016-2018 .....	11
✘	PROCEDURE D'INSCRIPTION ET DE SELECTION .....	12
✘	FICHE DE CANDIDATURE.....	14
✘	ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR .....	15
✘	AUTORISATION DE MISE EN LIGNE DES RESULTATS DE SELECTION....	16
✘	AUTORISATION DROIT A L'IMAGE.....	17

Les enjeux actuels de l'Action Sociale dans cette période de crise économique, sociale et culturelle, ont complexifié la gestion des structures, établissements ou services du secteur social et médico-social et la mise en œuvre des projets d'interventions au service de groupes de populations particulièrement fragilisées par les effets de cette crise.

Ils ont modifié considérablement les conditions d'exercice de la fonction de direction. Le directeur a toujours été à l'interface entre des contraintes externes et internes qui pèsent sur les situations de travail et les besoins et attentes des populations concernées par les dispositifs d'interventions. On a toujours attendu de lui qu'il articule toutes les dimensions du projet d'établissement autour des finalités qui lui donnent sens et d'objectifs opérationnels, qu'il soit chef de projet social, animateur d'un collectif de travail au service d'une prestation de qualité.

Aujourd'hui, le secteur de l'Action Sociale est affecté par des mutations importantes, en particulier celles liées à :

- l'évolution des politiques publiques qui insistent :
  - sur la nécessaire prise en compte de la décentralisation, de ses conséquences sur la répartition des compétences en matière d'action sociale et médico-sociales et le repérage des spécificités des territoires concernés,
  - sur la place à accorder aux bénéficiaires des prises en charge dans une visée éthique et opérationnelle fondée sur la solidarité et la dignité,
  - sur la nécessité de passer d'une logique de structure à une logique de prestation à la personne, amenant les dirigeants à décloisonner leurs interventions et à animer des partenariats,
  - sur l'obligation d'élaborer un projet d'établissement et de le réévaluer régulièrement ;
- l'émergence de nouvelles problématiques de populations qui rend plus aléatoire, plus complexe et plus difficile la construction d'itinéraires d'insertion et sollicite la créativité des intervenants et l'adaptabilité des compétences et des qualifications.

Le directeur devra, à partir de la place d'interface qu'il occupe entre l'association, l'établissement, les administrations et les bénéficiaires :

- se repérer et agir dans des systèmes d'acteurs et d'actions complexes en terme de communication et de négociation et de contractualisation ;
- avoir une connaissance réactualisée des problématiques de populations afin de pouvoir anticiper les changements à mettre en œuvre dans les dispositifs d'intervention et les pratiques professionnelles en articulant des principes éthiques et techniques ;
- articuler son rôle d'acteur des politiques publiques avec les réalités du terrain professionnel et les valeurs associatives ;
- savoir travailler en réseau pour que l'établissement qu'il dirige soit promoteur d'offres de service diversifiées et adaptables ;
- être capable de réactualiser le projet d'établissement à partir de processus d'analyse et d'évaluation rigoureux, du contexte interne et externe, en déterminant les enjeux stratégiques et en faisant preuve de créativité. Il a, en effet, une responsabilité globale au niveau de l'institution mais aussi au niveau des actions engagées par l'ensemble du collectif de travail en ce qui concerne la pertinence et la qualité des pratiques professionnelles ;
- développer une dynamique managériale dans le champ de la gestion des ressources humaines. De ce point de vue, il doit être capable de convaincre, par ses compétences et son engagement personnel, pour entraîner l'implication des acteurs dans le projet. Il doit être un agent du changement, provoquant l'adhésion de son équipe aux transformations nécessitées par l'adaptation et l'amélioration des prestations.

Il s'agit, donc, comme manager d'élaborer et de mettre en acte une pensée stratégique. Dans ce contexte de tensions sociales, économiques, culturelles, d'aggravation des phénomènes de précarité et d'évolution des politiques publiques, le directeur doit faire preuve de lucidité, de réalisme et d'utopie créative, se donner les moyens de faire face aux responsabilités qui sont les siennes, de faire évoluer son potentiel de connaissances et de compétences. La formation C.A.F.D.E.S doit contribuer à relever ce défi et ainsi à participer à la lutte contre les exclusions et pour les droits de l'homme, pour la promotion des individus et

des groupes.<sup>1</sup> Elle représente un enjeu et un outil importants pour la qualification des cadres et des dirigeants institutionnels et pour la mise en œuvre des politiques sociales.

L'expérience de la formation des directeurs que nous avons acquise au cours des années, nous amène à penser qu'elle ne saurait se limiter à un enseignement exhaustif et systématique du programme mais qu'elle doit permettre au directeur d'être conforté dans l'exercice de sa fonction de chef de projet social dans son établissement et vis-à-vis de son environnement professionnel, politique et économique.

Certes, il ne faut pas minimiser l'importance des acquisitions de connaissances ; elles sont essentielles. La complexification des législations, des procédures et des financements ainsi que l'évolution des conceptions en matière de prise en charge et de gestion des projets rendent obligatoire une parfaite connaissance des textes et des théories, une ouverture constante sur l'évolution des méthodes et des dispositifs d'Action Sociale.

Nous insisterons, cependant, sur la nécessité pour le directeur d'avoir un espace de réflexion, de confrontation, de mutualisation, de débat, autour de sa représentation de l'Action Sociale et de ses enjeux, de son mode de management interne et externe ; d'avoir la possibilité de se distancer par rapport à une pratique quotidienne usante et quelquefois routinière pour y revenir plus outillé, avec une vision de sa fonction et de son cadre général d'intervention plus large, avec des propositions nouvelles.

Nous veillerons, à travers la formation, à ce que les connaissances nécessaires soient apportées, mais aussi à ce que le processus de formation, lui-même, par la création de synergies, de complémentarités et par la progression définie dans le séquençage, soit facteur de créativité individuelle et collective.

Le plan de formation, permet le respect des exigences fixées par le programme et le cahier des charges ainsi qu'il ouvre des espaces pour que les candidats bénéficient au maximum de l'alternance entre la formation et l'action sur le terrain. Les connaissances à acquérir ou à consolider sont variées et complexes ; le niveau et la forme des épreuves nous amènent à mettre en tension permanente une logique de connaissance rigoureuse et une logique de processus de formation dans une pédagogie active, impliquante, de développement personnel.

Notre projet se fixe pour ambition de gérer cette tension qui renvoie à celle que vit quotidiennement le directeur dans ses missions d'expertise et d'action. Ainsi, nous pensons pouvoir véritablement contribuer à la préparation au métier de directeur, à la hauteur des enjeux actuels, c'est-à-dire avec une recherche de niveau de qualification en cohérence avec les exigences de maîtrise des données de gestion, la conformité aux réglementations et la nécessité d'évolution permanente des dispositifs et des pratiques.

**Pour atteindre cet objectif de qualification, nous nous appuyons sur :**

- l'organisation pédagogique des enseignements,
- les méthodes pédagogiques utilisées dans la formation qui devront être adaptées aux objectifs visés et favoriser l'intégration des connaissances et la réflexion,
- le management général du dispositif qui s'appuiera :
  - sur l'animation du collectif d'intervenants,
  - sur l'implication des candidats,
  - et sur la mobilisation et la participation d'un partenariat local, départemental et régional.

Ce partenariat doit renforcer nos liens avec les terrains professionnels, la réactivité du dispositif de formation aux évolutions des problématiques de populations et notre compétence sur certains champs comme celui de l'évaluation.

---

<sup>1</sup> En référence avec le référentiel d'activité dans l'annexe de l'arrêté du 05 juin 2007

## STRUCTURATION PEDAGOGIQUE DU PROGRAMME DE FORMATION

---

La formation est organisée à partir de quatre référentiels articulés les uns aux autres :

- le référentiel d'activité,
- le référentiel de compétences,
- le référentiel de formation,
- le référentiel de certification.

Ses 4 domaines de compétence, qui renvoient aux 4 domaines de formation (DF) :

- DF1 : Elaboration et conduite stratégique d'un projet d'établissement ou de service,
- DF2 : Management et Gestion des Ressources Humaines,
- DF3 : Gestion économique, financière et logistique d'un établissement ou service,
- DF4 Expertise de l'intervention sanitaire et sociale sur un territoire,

Par ailleurs la formation CAFDES qui se déroule sur 30 mois est structurée selon deux modes de validation : une validation en ECTS<sup>2</sup> par séquence et une validation par domaine de formation. La structuration pédagogique est organisée de façon à concilier deux logiques :

→ une logique de contenu qui renvoie à l'échéancier des épreuves, au rythme et aux formes de validation nouvelles : contrôle continu à l'initiative des centres agréés, épreuves nationales et validation en ECTS (30 ECTS par séquence).

La formation est ainsi structurée en 4 séquences sur une amplitude de 30 mois :

<b>Séquence 1 :</b>	<b>Mai année N à février N +1</b> Epreuve nationale du DF4 en février année N +1
<b>Séquence 2 :</b>	<b>Mars année N +1 novembre année N +1</b>
<b>Séquence 3 :</b>	<b>Décembre année N +1 à mai année N +2</b> Epreuve nationale DF2 et DF3 mai N +2
<b>Séquence 4 :</b>	<b>Juin N +2 à novembre N+2</b> Epreuve nationale mémoire novembre N +2

→ une logique de processus de formation qui prend en compte une progressivité dans les appropriations par rapport à la fonction de directeur, en particulier le passage entre l'acquisition de connaissances et son utilisation dans l'action, dans l'élaboration, la mise en œuvre, le management stratégique et la conduite du projet d'établissement ou de service.

Elle doit tenir compte aussi de la personnalisation des cursus de formation :

- à partir de la procédure de validation des acquis de l'expérience professionnelle par l'identification de modules de formation « valables » dont l'organisation doit permettre aux candidats bénéficiant de la Validation des Acquis d'Expérience (V.A.E) d'être tout à fait intégrés dans le collectif en formation et de participer à chaque regroupement mensuel<sup>3</sup> ;
- et à partir de la singularité et de la diversité des trajectoires scolaires, universitaires et professionnelles des stagiaires.

---

<sup>2</sup> La mise en ECTS dans la formation permet la mobilité des stagiaires en France et en Europe car elle permet la capitalisation d'UF, transférables d'un Institut de formation à un autre.

<sup>3</sup> La mise en œuvre de la VAE pour le CAFDES est de la compétence de la DRASS. Se référer au site : [www.paca.sante.gouv.fr](http://www.paca.sante.gouv.fr)

## Les méthodes pédagogiques reposeront sur :

- la responsabilisation et l'implication des stagiaires, voire sur une dynamique, de co-production du processus de formation dans une logique participative : ateliers de méthodologie de projet, de préparation à la rédaction de la note d'aide à la décision, réalisations des stages qui font l'objet de cahier des charges ;
- et dans l'exigence de qualité des productions et des relations de travail dans le collectif en formation ;
- l'alternance qui favorisera la professionnalisation des stagiaires en les accompagnants dans leur prise de poste (il est assez fréquent que l'entrée en formation accélère une promotion professionnelle), dans la prise de conscience des exigences de ce métier, en particulier dans sa dimension stratégique et managériale.

## SEQUENCEMENT

---

Comme nous l'avons évoqué précédemment, chaque séquence est organisée autour de la préparation et de la validation d'un certain nombre d'unités de formation, chacune appartenant à l'un des quatre domaines de formation, eux-mêmes reliés aux référentiels d'activités de direction et validant des domaines de compétence.

Cependant, la programmation tient compte du processus pédagogique qui vise à un niveau d'intégration et à une approche transversale des contenus adaptés à la responsabilité globale d'un directeur.

La formation CAFDES est organisée en quatre domaines de formation qui correspondent à quatre grands domaines de compétences. Cependant, ce qui donne sens au processus pédagogique, qui tout au long de la formation structure l'appropriation des connaissances et la construction des compétences, c'est la façon dont chaque stagiaire construit pour lui et avec le collectif en formation, la fonction de direction au niveau des responsabilités qui sont les siennes ; c'est en quelque sorte le fil rouge qui rassemble l'ensemble des acteurs de la formation CAFDES.

Ainsi, en 1<sup>ère</sup> séquence, l'accent sera mis sur le directeur « expert », dans la connaissance des politiques publiques des dispositifs et des problématiques de population qui donne le cadre général à partir duquel il repère la complexité des situations et contextualise son approche d'une problématique de population objet de la note d'aide à la décision qu'il doit élaborer.

En 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> séquences, il s'agira davantage du directeur qui identifie et mobilise les ressources internes et externes en GRH, droit du travail et gestion financière en cohérence avec la gestion et l'animation du projet d'établissement.

Enfin dans la dernière séquence, intégrative de l'ensemble des domaines précédents, le directeur exerce ses responsabilités globalement dans la redéfinition, la conduite, le management du projet d'établissement dans une visée stratégique et opératoire.

La fonction de direction sera mise au travail à l'intérieur de chaque domaine de formation et de façon plus précise, en lien avec les différents domaines de compétences dans des espaces dits de professionnalisation tout au long de la formation.

## I - PREMIERE SEQUENCE

Elle se déroule du mois de Mai de l'année N à Février de l'année N+1.

Elle est structurée autour de la préparation à la validation des unités d'enseignement (UE) du DF4 qui prévoit 196h de cours et une enveloppe de stage de 90h, obligatoires pour tous et 180h supplémentaires pour les stagiaires qui ne sont pas en situation d'emploi. Pendant cette première séquence, les unités de formation suivantes seront validées :

• UE4-1 Politiques publiques	12 ECTS	<b>Total 30 ECTS</b>
• UE4-2 Stage	6 ECTS	
• UE4-3 Stage	3 ECTS	
• UE4-4 Expertise de l'intervention et préconisation	9 ECTS	

Pendant cette première séquence, seront abordés un module de formation du DF2 et un module de formation du DF3 afin de privilégier l'appropriation des contenus que nous savons, par notre longue expérience de formation, difficiles à intégrer par les stagiaires en formation. Leur validation sera organisée en 2<sup>ème</sup> séquence.

## II - DEUXIEME SEQUENCE

Elle se déroule de Mars de l'Année N + 1 à Novembre de l'Année N + 1.

Elle est principalement organisée autour des DF2 et DF3 préparant aux validations des unités de formations suivantes :

• UE2-1 Droit au travail	8 ECTS	<b>Total 30 ECTS</b>
• UE2-2 Dimension personnelle du management	5 ECTS	
• UE3-1 Gestion budgétaire et comptable	4 ECTS	
• UE3-2 Gestion logistique et immobilière	3 ECTS	
• UE2-3 Management GRH	7 ECTS	
• UE4-5 Langue étrangère	3 ECTS	

## III - TROISIEME SEQUENCE

Elle se déroulera de Décembre de l'Année N + 1 à Mai de l'Année N + 2. Elle est organisée autour de la préparation à l'épreuve nationale des domaines de formation DF2 et DF3

• UE 3-3	11 ECTS	<b>Total 30 ECTS</b>
• UE 2-2	14 ECTS	
• Stage UE 1-2	05 ECTS	

## IV - QUATRIEME SEQUENCE

Elle se déroulera de Juin N+2 à novembre N+2.

L'ensemble des enseignements et du temps de stage est finalisé dans l'élaboration et la rédaction du mémoire qui intègrent l'ensemble des éléments de formation précédent permettant de rendre compte, du point de vue du directeur, dans une visée stratégique et opératoire, de la conception mise en œuvre et de l'élaboration d'un mode de prise en charge ou d'une offre de service. Validation :

• UE 1-3 (stage)	03 ECTS	<b>Total 30 ECTS</b>
• UE 1-4 Productions liées au mémoire	07 ECTS	
• UE 1-5 Mémoire	20 ECTS	

## LES STAGES DANS LA FORMATION

La formation pratique est l'un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement de formation et participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel au même titre que la formation théorique et ne saurait être dissociée de cette dernière. Elle se déroule sous la forme de 2 stages d'une durée cumulée de 14 à 15 semaines (510h). Les stages sont référés à 2 des 4 DF du diplôme suivant les modalités suivantes :

- DF 1 : stage de 240 heures ;
- DF 4 : stage de 270 heures.

Les candidats en situation d'emploi dans le champ de l'action sociale ou médico-sociale ou dans une fonction d'encadrement bénéficient automatiquement d'un allègement de la durée de la formation pratique de 155h sur le DF 1 et de 180 heures DF4. La durée du stage en lien avec le DF1 est donc de 85h et avec le DF4, elle est de 90h.

## LES ALLEGEMENTS ET DISPENSES DE FORMATION.

Des allègements de formation ou des dispenses d'épreuves de certification sont possibles pour des candidats titulaires de diplôme ou de certificat mentionnés à l'annexe IV de l'arrêté du 05 Juin 2007 déjà cité ou présent sur une liste fixée par le Directeur de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique.

Les allègements et dispenses seront inscrits dans le protocole d'allègement des centres de formation.

Diplôme détenu par le candidat	Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)	Diplôme supérieur en travail social (DSTS)	Diplôme d'Etat d'ingénierie sociale (DEIS)
<b>Domaines de formation du CAFDES</b>			
<b>DF1</b> : élaboration et conduite stratégique d'un projet d'établissement ou de service : 394 H dont 154 h d'enseignement théorique et 240 H de stage			Dispense
<b>DF2</b> : management et gestion des ressources humaines : 196 H			
<b>DF3</b> : gestion économique, financière et logistique d'un établissement ou d'un service : 154 H			
<b>DF4</b> : expertise de l'intervention sanitaire et sociale sur un territoire : 466 H dont 196 H d'enseignement théorique et 270 H de stage pratique	Dispense	Dispense	Dispense

La dispense d'un domaine de formation entraîne la validation du domaine de compétences correspondant et la dispense de l'épreuve de certification s'y rapportant.



## LA VALIDATION DE LA FORMATION

---

Le CAFDES comprend quatre domaines de certification ; chacun des domaines est validé par un contrôle continu organisé par le centre de formation et par une épreuve nationale. Cf. article II de l'arrêté du 05 Juin 2007.

Trois épreuves nationales sont organisées par l'EHESP :

- une épreuve relative à l'élaboration et conduite stratégique d'un projet d'établissement ou de service,
- une épreuve relative au management et à la gestion des ressources humaines,
- une épreuve relative à la gestion économique, financière et logistique d'un établissement ou service.

Une épreuve relative à l'expertise de l'intervention sanitaire et sociale sur un territoire est organisée par le centre de formation.

Chaque domaine de formation est validé séparément. Il est validé si le candidat obtient une note égale ou supérieure à 10 sur 20 selon les modalités précisées dans l'annexe V de l'arrêté du 05 Juin 2007.

## ORGANISATION DE LA FORMATION

---

Elle se déroule sur 30 mois à raison d'un regroupement par mois plus le temps des stages.

### Conditions d'accès :

- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau II ou
- Etre titulaire d'un diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à trois ans d'études supérieures ou
- Etre titulaire d'un diplôme mentionné au code de l'action sociale et des familles ou au code de la santé publique homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III et justifier d'une expérience professionnelle d'un an dans une fonction d'encadrement ou de trois ans dans le champ de l'action sanitaire, sociale ou médico-sociale ou
- Etre en fonction de directeur d'établissement ou de service dans le champ de l'action sanitaire, sociale ou médico-sociale.

### Durée totale :

1 210 H réparties ainsi :

- 700 heures de formation théorique,
- 510 heures de formation pratique et de stage long

### Coût global

15 400 € (dont droits d'inscription à l'EHESP inclus), facturés en 3 années scolaires :

Année 1 : 4 774 €

Année 2 : 6 468 €

Année 3 : 4 158 €

### Coût par domaine de formation :

DF1 : 6 800€

DF 2 : 2 700 €

DF 3 : 2 800 €

DF 4 : 3 100 €

### Lieu :

IRTS PACA et Corse - 20 Boulevard des Salyens 13008 MARSEILLE

Une partie du volume horaire se déroulera aussi à l'extérieur, telles que des institutions publiques ou privées du secteur de l'action sociale ou médico sociale, en fonction des exigences de la formation et sera validée par l'I.R.T.S.. De plus il faut prévoir deux déplacements à Rennes, un premier en novembre de la 2ème année et un second en fin de formation.

### Sanction :

C.A.F.D.E.S., certificat délivré par l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) au nom du ministre chargé des Affaires Sociales.

## PLANIFICATION PREVISIONNELLE 2021-2023

2021	ENSEIGNEMENT THEORIQUE	STAGE PRATIQUE	
mai 2021	35 H		
juin 2021	28 H		
juillet 2021	35 H	Stage pratique :  210 H	Stage pratique allégé :  70 H
Septembre 2021	35 H		
Octobre 2021	35 H		
Novembre 2021	35 H		
Décembre 2021	35 H		
<b>TOTAL 2021</b>	<b>238 H</b>		
<b>2022</b>			
Janvier 2022	35 H	Stage pratique :  60 H	Stage pratique allégé :  20 H
Février 2022	35 H		
Mars 2022	Certification		
Avril 2022	35 H		
Mai 2022	35 H		
Juin 2022	35 H		
Septembre 2022	35 H		
Octobre 2022	35 H		
Novembre 2022	35 H NB: 7 h Prévoir déplacement à RENNES		
Décembre 2022			
<b>TOTAL 2022</b>	<b>280 H</b>		
<b>2023</b>			
Janvier 2023	35 H	Stage pratique :  240 H	Stage pratique allégé :  85 H
Février 2023	35 H		
Mars 2023	30 H		
Avril 2023	28 H		
Mai 2023	Certification		
Juin 2023	17 H		
Septembre 2023	14 H		
Octobre 2023	14 H		
Novembre 2023	9 H NB: Prévoir déplacement à RENNES		
<b>TOTAL 2023</b>	<b>182H</b>		
<b>TOTAL 2021-2023</b>	<b>700 H</b>	<b>510 H ou 175 H</b>	
<b>DUREE TOTALE DE LA FORMATION : 700 H + 510 + = 1 210 H OU 700 H + 175 H =875 H (si allègement du stage pratique)</b>			

*Des précisions seront communiquées ultérieurement*

## PROCEDURE D'INSCRIPTION ET DE SELECTION

---

*Jusqu'au 15 FEVRIER 2021*

*Aucune inscription ni dossier ne seront acceptés après cette date.*

- 1 - Télécharger la plaquette sur notre site Internet [www.irts-pacacorse.com](http://www.irts-pacacorse.com)
- 2 - Compléter et envoyer le dossier complet, par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise contre récépissé **AU PLUS TARD LE 15 FEVRIER 2021** (cachet de poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**IRTS PACA et Corse**  
**Service Encadrement**  
**20 boulevard des Salyens**  
**CS80 133**  
**13267 MARSEILLE CEDEX 08**

### Pour les candidats soumis aux épreuves de sélection :

---

*L'arrêté du 05 juin 2007 relatif aux modalités de la formation préparatoire et d'obtention du CAFDES modifie l'organisation des épreuves de sélection. En effet, les épreuves de sélection sont organisées au niveau interrégional par plusieurs centres de formation partenaires et signataires de la charte des adhérents du réseau AFORTS/GNI. (Cf. charte et règlement de sélection à télécharger).*

#### Dates des épreuves de sélection :

- **Epreuve écrite : 19 mars 2021** après-midi à IRTS PACA et Corse - 20 boulevard des Salyens - 13008 Marseille.

*Les candidats justifiant d'un diplôme national ou diplôme visé par le Ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à cinq ans d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau I sont dispensés de l'épreuve écrite.*

- **Epreuve orale : 19 au 26 mars 2021** à IRTS PACA et Corse - 20 boulevard des Salyens - 13008 Marseille.

**Coût : 330 €**

Pour les personnes dispensées de l'épreuve écrite : 170 €

*La convocation aux épreuves sera adressée par mail courant mars.*

### Pièces du dossier à fournir lors de l'inscription :

- Fiche d'inscription ci-jointe
- Autorisation de mise en ligne des résultats ci-jointe
- Autorisation de droit à l'image ci-jointe
- Attestation de l'employeur (modèle ci-joint)
- Accompagnée d'une lettre de demande d'inscription
- Photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- Photocopie de la carte de séjour pour les étudiants étrangers
- Un curriculum vitae
- Une copie des diplômes et titres universitaires ou professionnels
- 3 photos
- Pour les personnes titulaires d'un diplôme de niveau III, une attestation de l'employeur justifiant d'une année d'encadrement ou de 3 années dans le champ de l'action sociale.
- Note de 4 pages minimum à 6 pages maximum (en 3 exemplaires papier) Police : Times; taille 12 ; interligne 1,5 ; marges 3 cm (droite, gauche, haut, bas) rédigée et dactylographiée par le candidat et dans laquelle devront être présentés :
  - un exposé des motivations
  - une analyse du parcours professionnel et de formation
  - une réflexion sur la façon dont le candidat envisage la fonction de direction d'un établissement ou d'un service d'intervention sociale
- Le règlement des frais d'inscription à la sélection par chèque bancaire libellé à l'ordre de l'IRTS. (330 €. Pour les personnes dispensées de l'épreuve écrite : 170€)
- Attestation de prise en charge financière du coût de la formation soit 15 400 € (employeur, CIF, autres organismes ...)
- Dans le cas d'un financement personnel :
  - attestation sur l'honneur du candidat
  - attestation sur l'honneur d'une personne se portant garante
  - un premier chèque d'acompte de 450 €

### RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Service Encadrement  
IRTS PACA et Corse Siège social  
20 Bd des Salyens CS80 133  
13267 MARSEILLE Cedex 08  
☎ 04 91 76 99 42

**Réunion information collective** : le 12 janvier 2021 de 14H à 16H l'IRTS organise un réunion d'information collective si vous souhaitez y participer, il vous suffit d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [sabah-agueni@irts-pacacorse.com](mailto:sabah-agueni@irts-pacacorse.com)

## FICHE DE CANDIDATURE

### Formation Préparatoire au Certificat d'Aptitude Aux Fonctions de Directeur d'Etablissement Social

Nom : .....

Nom marital (s'il y a lieu) : .....

Prénom : ..... Sexe : .....

Né(e) le : ..... à : .....

Adresse personnelle (si elle est différente de l'adresse de l'établissement) .....

.....

..... ☎ : .....

Courriel : .....

Statut à l'entrée en formation :

salarié(e)  demandeur d'emploi  autre (préciser) .....

Poste actuellement occupé : .....

Nom et adresse de l'établissement employeur : .....

.....

..... ☎ : .....

Courriel : .....

Lieu d'exercice professionnel si différent de l'établissement employeur :

.....

..... ☎ : .....

Catégorie de personnes reçues : .....

Prise en charge des frais de formation (Code formation éligible CPF : 129641) :

C.I.F.  Plan de formation  
 Budget établissement  Autres (préciser) .....

Quel est l'organisme paritaire (OPCA) auquel adhère l'établissement employeur :

.....

Diplômes scolaires / universitaires : .....

.....

Diplômes professionnels : .....

.....



## ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR

### A la Formation CAFDES

Je soussigné, .....

Président de .....

Atteste que .....

Exerce la fonction de .....

Depuis le .....

Dans l'établissement ou service désigné ci-dessous :

.....  
.....

Ayant reçu un agrément de : *(précisez l'origine)* .....

.....

Pour recevoir : *(précisez la catégorie de personnes accueillies)*.....

.....

.....

Quel est l'organisme paritaire (OPCA) auquel adhère l'établissement employeur :

.....

La présente attestation a été établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à ..... Le.....

Cachet de l'établissement

Signature de l'employeur



Institut Régional du Travail Social  
Provence - Alpes - Côte d'Azur - Corse

## AUTORISATION DE MISE EN LIGNE DES RESULTATS DE SELECTION

---

Je soussigné(e),

*Nom-Prénom* : .....

*Date de Naissance* : .....

autorise l'Institut Régional du Travail Social PACA et Corse, à mettre en ligne, sur le site Internet de l'institut (<http://www.irts-pacacorse.com>) les résultats de la sélection pour l'entrée en formation CAFDES.

Fait à ..... le .....

**SIGNATURE**



## DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies par l'IRTS PACA et Corse font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la gestion administrative et pédagogique des étudiants, à établir des statistiques pour nos partenaires institutionnels et à permettre des enquêtes sur les conditions de vie des étudiants par l'observatoire de la vie étudiante. Les organismes de sécurité sociale, sont également destinataires d'informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Conformément à la loi « Informatique et Liberté », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernant.

Pour en savoir plus, **consultez vos droits sur le site internet de la CNIL.**

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à adresser à la scolarité auprès de laquelle vous avez effectué votre inscription.

## DROIT A L'IMAGE

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....  
.....

Tél : ..... Courriel .....

*(En cas de déménagement, je m'engage à faire suivre mes nouvelles coordonnées, sinon je considère que l'autorisation d'utilisation des photographies est toujours acquise par l'IRTS PACA et Corse.)*

Je soussigné(e), ..... autorise l'IRTS PACA et Corse à utiliser la ou les images (photographiées ou vidéos) me représentant, prises dans le cadre des activités pédagogiques, pour les usages suivants :

- Projection en interne ou en public lors d'un évènement au sein de l'IRTS PACA et Corse.
- Publication sur le site internet ou sur les réseaux sociaux (VIMEO...) de l'IRTS PACA et Corse lors d'un reportage.
- Outils de communication de l'IRTS PACA et Corse (affiches, plaquettes...)
- Archivage.

Cette autorisation est valable pour une durée non définie, mais peut toutefois être annulée sur simple demande. L'annulation prendra effet dès que possible, sous réserve des travaux en cours déjà réalisés.

L'éventuelle légende accompagnant l'utilisation des images (photographiées ou vidéos) ne devra pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée. Ces images, objets de la présente, ne devront être utilisées dans aucun support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Fait à ..... le .....

*Signature précédée de la mention « lu et approuvé »*